



# L'OFFICIEL

## L'OFFICIEL

[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)



N°34 du 20 Mai 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

## ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT



L'assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire électorale aura lieu

**le samedi 02 Juillet 2022,**

à la salle de réunion de l'Hôtel C-Suites (entrée Nîmotel Ville Active), à Nîmes.

**RAPPEL**



Conformément aux statuts et dispositions réglementaires, pour répondre aux obligations de communication de l'ordre du jour qui sera établi lors de la prochaine réunion du Comité de Direction du 31 Mai 2022, **les clubs peuvent présenter des questions écrites ou des modifications aux règlements avant le 30 Mai 2022 dernier délai.**





## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

### Procès-verbal n°33

Réunion du :	Mercredi 18 mai 2022
À :	18h30 – Par visioconférence
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Christie CORNUS MM. Philippe ALBY, Bernard BERGEN, Damien JURADO, M. Jean-Christophe MORANDINI, Patrick VANDYCKE
Absent (e)s excusé (e)s :	Mme Fatiha BADAoui

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

### Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°32 de la réunion du 11 mai 2022.

### DOSSIERS EN SUSPENS

#### SENIORS – D4 – POULE D

Dossier n°2021/2022-CSR- 142

Match n° 23560902 : FC BAGNOLS ESCANAUX 2 – SC NIMES CASTANET 1 du 03/04/2022

[VOIR PV DISCIPLINAIRE sur Footclub.](#)

#### SENIORS – D4 – POULE B

Dossier n°21-22-CSR-155

Match n° 23560455 : SC BROUZET LES ALES 1 – AS ST CHRISTOL LES ALES 2 du 27/04/2022

La commission,  
Reprend le dossier en suspens,



Après étude des pièces versées au dossier,  
Jugeant en premier ressort,

Sur la première réserve d'avant match : voir PV 31

Sur la deuxième réserve d'avant match :

Pris connaissance de la réserve d'avant match, du SC BROUZET LES ALES 1 formulée par le capitaine sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de AS ST CHRISTOL LES ALES 2 susceptibles d'avoir fait participer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club,

Pris connaissance de la confirmation de réserve formulée par le SC BROUZET LES ALES par courriel officiel du 28/04/2022 pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement de l'article 77 des règlements généraux du District Gard-Lozère :

« Lorsqu'un Club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents d'une même catégorie, ne peuvent participer à un match de compétition officielle de District d'une équipe inférieure plus de trois joueurs ou joueuses ayant pris part effectivement depuis le début de la saison à plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de la même catégorie d'âge. »

Après analyse des feuilles de match de l'AS ST CHRISTOL LES ALES 1, seulement 2 joueurs : LOUCHE Loïc licence 1465320656 et BLACHON David licence 1495315155 ont participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure,

Par ces motifs,  
Dit la réserve non fondée,

**Débit : 30 euros à SC BROUZET LES ALES pour droit de réserve d'avant-match.**

Transmet le dossier à la Commission des compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS – D4 – POULE C

**Dossier n°2021/2022-CSR- 156**

**Match n° 23780433 : JS CHEMIN BAS 2 / FC BAGNOLS ESCANAUX 1 du 20/03/2022**

[VOIR PV DISCIPLINAIRE sur Footclub.](#)

## DOSSIERS DU JOUR

SENIORS D4 – POULE E

**Dossier n°2021/2022-CSR- 165**

**Match n° 23805118 : SC NIMES CASTANET 2 – US VALLABREGUE 1 DU 15/05/2022**

La Commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,



Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de l'US VALLABREGUE 1 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,  
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à l'US VALLABREGUE 1.**

**Débit : 80 € à la charge de l'US VALLABREGUE pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

U15 D3- POULE C

**Dossier n°2021/2022-CSR- 166**

**Match n° 24026295 : RC ST LAURENT DES ARBRES/CANABIER 2 – AEC ST GILLES 1 du 15/05/2022**

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Considérant que l'équipe de AES ST GILLES n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à AEC ST GILLES 1.**

**Débit : 80 € à la charge de AEC ST GILLES pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

SENIORS D3 – POULE B

**Dossier n°2021/2022-CSR- 167**

**Match n° 23559500 : FC CABASSUT 2 – ES SUMENE 2 du 15/05/2022**

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre reçu par courriel le 17/05/2022,

Considérant que l'équipe de ES SUMENE 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à ES SUMENE 2.**

**Débit : 100 € à la charge de ES SUMENE pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire**



Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D4 – POULE D

**Dossier n°2021/2022-CSR- 168**

**Match n° 23560923 : FC COURBESSAC 1 – FCO DOMESSARGUES 2 du 15/05/2022**

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre,

Pris connaissance du courriel officiel de FCO DOMESSARGUES reçu le 15/05/2022,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de FCO DOMESSARGUES 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à FCO DOMESSARGUES 2.**

**Débit : 80 € à la charge de FCO DOMESSARGUES pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D4 – POULE B

**Dossier n°2021/2022-CSR- 169**

**Match n° 23560477 : SC BROUZET LES ALES 1 – SA CIGALOIS 2 du 15/05/2022**

La Commission,

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance du courriel officiel de SA CIGALOIS reçu le 14/05/2022,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de SA CIGALOIS 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à SA CIGALOIS 2.**

**Débit : 80 € à la charge de SA CIGALOIS pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D4 – POULE A

**Dossier n°2021/2022-CSR- 170**

**Match n° 23560257 : FC VATAN 1 – AVS ROUSSON 3 du 15/05/2022**



La Commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Pris connaissance du rapport de l'arbitre reçu par courriel le 16/05/2022,  
Jugeant en premier ressort,  
Considérant que l'équipe de AVS ROUSSON 3 s'est retrouvée à moins de 8 joueurs à la 43<sup>ème</sup> minute de jeu, alors que le score était de 4 buts à 0 en faveur de FC VATAN 1,  
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...], elle est déclarée battue par pénalité ; Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7,

Par ces motifs,

**Dit match perdu par pénalité à AVS ROUSSON 3 sur le score de 4 à 0 en faveur de FC VATAN 1,**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

SENIORS D4 – POULE A

**Dossier n°2021/2022-CSR- 171**

**Match n° 23560256 : OM PONTIL PRADEL 1 – ES BARJAC 2 du 15/05/2022**

La Commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Jugeant en premier ressort,  
Considérant que l'équipe de ES BARJAC 2 n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre,  
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à ES BARJAC 2.**

**Débit : 80 € à la charge de ES BARJAC pour forfait simple (Art. 24 des RG District) + indemnité forfaitaire**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Séniors aux fins d'homologation.

U17 D2 – POULE A

**Dossier n°2021/2022-CSR- 172**

**Match n° 24065159 : RC GENERAC 1 – EP VERGEZE 2 du 15/05/2022**

La Commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Pris connaissance du rapport de l'arbitre reçu par courriel le 16/05/2022,  
Jugeant en premier ressort,  
Considérant que l'équipe de EP VERGEZE 2 s'est retrouvée à moins de 8 joueurs avant le coup d'envoi,



Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à EP VERGEZE 2,  
Débit : 80 € à la charge de EP VERGEZE pour forfait simple (Art. 24 des RG District)**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

## U17 D1 – POULE A

**Dossier n°2021/2022-CSR- 173**

**Match n° 23610135 : AS CAISSARGUES 1 – ENT MANDUEL/REDESSAN 1 du 14/05/2022**

La Commission,  
Après étude du dossier,  
Pris connaissance de la feuille de match,  
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,  
Jugeant en premier ressort,  
Considérant que l'équipe de ENT MANDUEL/REDESSAN 1 s'est retrouvée à moins de 8 joueurs avant le coup d'envoi,  
Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait.... Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

**Donne match perdu par forfait à ENT MANDUEL/REDESSAN 1  
Débit : 80 € à la charge de ENT MANDUEL/REDESSAN pour forfait simple (Art. 24 des RG District)**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

### Informations aux clubs

**La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.**

**[La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.](#)**

### Prochaine séance

- Mercredi 25 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,  
Sauveur ROMAGNOLE**

**La Secrétaire de séance,  
Christie CORNUS**



## COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

### Procès-verbal n°40

Réunion du :	Jeudi 19 Mai 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr. Claude LUGUEL
Excusés :	

*Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 39 de la réunion du 39 Mai 2022

### FORFAITS GENERAUX

#### Dépt 4 Poule D

Suite à trois forfaits en championnat

FC BAGNOLS ESC. / DOMESSARGUES Le 13/02/2022  
NIMES CASTANET 1 / DOMESSARGUES Le 10/04/2022  
FC COURBESSAC / DOMESSARGUES le 15/05/2022

#### Dépt 4 Poule E

VALLABREGUES / CODOGNAN Le 10/04/2022  
AS NIMES CAMARGUAIS / VALLABREGUES Le 01/05/2022  
SC CASTANET 2/ VALLABREGUES LE 15/05/2022

La commission déclare les clubs de DOMESSARGUES et de VALLABREGUES forfait général

Les buts pour ou contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis.  
Les matchs non encore disputés sont gagnés aux clubs adverses sur le score 3/0. (Application article 82 des Règlements Généraux)



## FORFAIT SIMPLE

### Dépt 4 poule A

Match N°23560261 du 22/05/2022

AS MOLIERE/RIBAUTE LES TAVERNES

Suite au courriel de l'AS MOLIERES en date du 19 mai 2022, nous informe du forfait de leur équipe. La rencontre AS MOLIERES/RIBAUTE LES TAVERNES du dimanche 25.05.2022 est annulée. En conséquence, l'équipe de AS MOLIERES est battue par forfait (moins 1 point au classement).

## HOMOLOGATIONS

Suite aux décisions de la commission des statuts et Règlement en date du 18/05/20220 (PV N°33)

### Dépt 3 Poule B

Match N° : 23559500 Du 15/05/2022

FC CABASSUT 2 / ES SUMENES

LA CSR donne match perdu par forfait à l'équipe de ES SUMENES 2 moins 1 point au classement.

### Dépt 4 Poule A

Match N° : 23560257 Du 15/05/2022

AVS ROUSSON 3 / FC VATAN 1

LA CSR donne match perdu par pénalité à l'équipe de AVS ROUSSON moins 1 point au classement.

### Dépt 4 Poule A

Match N° : 23560256 Du 15/05/2022

OM PONTIL PRADEL 1 / ES BARJAC 2

LA CSR donne match perdu par forfait à l'équipe de ES BARJAC 2 moins 1 point au classement.

### Dépt 4 Poule B

Match N° : 23560477 Du 15/05/2022

SC BROUZET A. 1 / SA CIGALOIS 2

LA CSR donne match perdu par forfait à l'équipe de SA CIGALOIS 2 moins 1 point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

### La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier



## COMMISSION DES JEUNES

### Procès-verbal n° 33

Réunion du :	Jeudi 19 MAI 2022
À :	14h00 -
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON- Jean pierre RIEU – Jean marie TASTEVIN Stéphan BROC – Denis LASGOUTE-Emile HOURS
Excusés :	

*Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club ( [n°affiliation@footoccitanie.fr](mailto:n°affiliation@footoccitanie.fr)). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.*

#### Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°32 de la réunion du 12/05/2022.

**Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021**

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Directives Procès- verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**



## RETOUR COMMISSION - HOMOLOGUATIONS

- **Commission discipline du 16/05/2022**

Catégorie U17 DEPARTEMENTALE 1 Poule B entre ST LAURENT LES ARBRES-CANABIER /FC CHUSCLAN LAUDUN

Match n° 23695515 du 2/04/2022.

Match perdu aux deux équipes

**Score à homologuer :**

ST LAURENT DES ARBRES –CANABIER 0 point (moins 1 point au classement)

CHUSCLAN LAUDUN 0 point (moins 1 point au classement).

- **Commission Statuts et Règlements du 18/05/2022**

Catégorie U15 DEPARTEMENTALE 3 Poule C entre ST LAURENT DES ARBRES-CANABIER/AEC ST GILLES

Match n°24026295 du 15.05.2022

Match perdu par forfait à AEC SAINT GILLES

Score à homologuer :

SAINT LAURENT DES ARBRES-CANABIER (3 points)

AEC SAINT GILLES (0 point) moins 1 point au classement.

Catégorie U17 DEPARTEMENTALE 2 POULE A entre RC GENERAC/VERGEZE

Match n°24065159 du 15.05.2022

Match perdu par forfait à VERGEZE

Score à homologuer :

RC GENERAC (3 points)

EP VERGEZE (0 point) moins 1 point au classement.

Catégorie U17 DEPARTEMENTALE 1 POULE A entre AS CAISSARGUES 1/MANDUEL REDESSAN

Match n° 23610135 du 14.05.2022

Match perdu par forfait à MANDUEL/REDESSAN

Score à homologuer :

AS CAISSARGUES (3 points)

MANDUEL REDESSAN (0 point) moins 1 point au classement.



## Modifications rencontres – reprogrammations rencontres

### CATEGORIE U19/U18 Départementale 2

La rencontre entre AS POULX/ O. HILAIRE LA JASSE prévue le 04/06/2022 se jouera le **mardi 31/05/2022 à 20 heures 30 accord des deux clubs.**

### CATEGORIE U15/U15 Départementale 2 poule A

La rencontre FC CABASSUT/GALLIA CLUB UCHAUD prévue le 05/06/2022 se jouera le **samedi 21/05/2022 à 18 HEURES STADE DE GALLARGUES accord des deux clubs et de la commission (aucune incidence)**

### CATEGORIE U15/U14 Départementale 3 poule C

La rencontre prévue le 29/05/2022 à 10 h00 entre ENTENTE ES BAJAC FC VAL DE CEZE et AEC ST GILLES se jouera le **samedi 28/05/2022 à 16h30 même stade accord des deux clubs**

### CATEGORIE U17Départementale 2 poule C

La rencontre entre BELLEGADE OC ET VAUVERT FC se jouera le **Dimanche 29/05/2022 à 10H00 (aucune incidence art 91.3 )**

### CATEGORIE U15 Départementale 1 poule B

La rencontre entre RC ST LAURENT LES ARBRES et FC CHUSCLAN LAUDUN prévue le 05/06/2022 se jouera **samedi 21/05/2022 à 16 heures 30 même stade accord des deux clubs (aucune incidence art 91.3)**

### CATEGORIE u15 u14 Départementale 3 poule B

La rencontre entre A.S BEAUVOISIN/A.C PISSEVIN ALVEGOUR 2 prévue le 29/05/2022 à 10 H00, se jouera le **Mercredi 25/05/2022 à 18 heures30 même stade accord des deux clubs.**

## FORFAITS SIMPLES - FORFAIT GENERAL

### CATEGORIE U15/U14 Départementale 3 Poule A

#### **Club 511921 S.C ANDUZIEN**

Par courriel en date du vendredi 13 Mai 2022 à 11 heures 29, le Club S.C ANDUZIEN nous informe que leur équipe de U15/U14 ne jouera pas le match prévu le 15/05/2022 à 10 heures contre l'équipe du PAYS UZES.

**Le club S.C ANDUZIEN est déclaré forfait simple.**

Score à homologuer PAYS UZES 3 points - SC ANDUZIEN 0 point (moins 1 point au classement).



## CATEGORIE U19/U18 Départementale 2

### Club 539959 AS POULX

Par courriel en date du vendredi 13/05/2022 0 12 Heures 27 L 'AS POULX nous informe que leur équipe U19/U18 ne jouera pas le match prévu le 14/05/2022 à 15 heures contre NIMES LASALLIEN.

### Le club AS POULX est déclaré forfait simple

Score à homologuer : AS POULX 0 point (moins 1 point au classement - NIMES LASALLIEN :3 points

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

#### Le Président

Bernard BARLAGUET

#### Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

### Procès-verbal n°35

Réunion du :	Vendredi 20 Mai 2022
À :	10h au DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GERCO, Fatiha BADAOU, Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE,
Absents excusés :	Mme Fatiha BADAOU, Mrs Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE, Jean Pierre RIEU

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Toutes Correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

#### Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 34 de la réunion du 13/05/2022.

#### Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

**RAPPEL** : La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19,



sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

## RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Consulter le PV N° 1 du 1<sup>er</sup> Septembre 2021

## Championnat U12/U13

### Inversion :

- Fc Milhaud / Beaucaire Jonquieres D1 Poule F du 21/5 se jouera à Jonquieres le 25/5 à 17h30 ( Accord des 2 clubs ) terrain de Milhaud occupé par le tir à l'arc

### Match Avancé ou Reporté :

- O Ales 2 / EF Vezénobres D1 Poule B du 21/5 **avancé** au 18/5 17h00 ( accord des 2 clubs )
- Es Rochefort / Es Marguerittes D2 Poule E du 21/5 **Reporté** au 25/5 17h00 ( accord des 2 clubs )

### U12 INTER DISTRICT :

- Calvisson Vaunage / Nîmes Ol du 28/5 10h30 Avancé au 25/5 17h30 ( accord des 2 clubs )

### Résultat Pitch Finale Régionale Garçons à Canet :

- Nimes Ol : 3em
- Efc Beaucaire : 5em

Félicitations aux participants

## FORFAIT SIMPLE

### U12/U13 D3 POULE F

CO LASSALIEN/VESTRIC du 21.05.2022

L'équipe de VESTRIC déclare forfait (mail du 20.05.2022)

**Score à homologuer : CO Lassalien 3 – Vetric 0 (moins 1 point au classement)**

## Foot Animation

**EFC Beaucaire** : Horaires des Plateaux le Samedi le Matin : **9h30** L'Après-Midi : **13h30**

**Nimes Ol** : U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

- Ent Vezénobres Cruviers U6/U7 PI 20 du 14/5 Lu et Noté
- Ep Vergeze U10 PI 1 du 14/5 Lu et Noté
- N Metropole U9/U8/U7 F du 14/5 Lu et Noté
- Sc St Martin U8 PI 14 du 14/5 Lu et Noté
- Fc Bagnols Pont U10 PI 16 du Lu et Noté
- Fc Cabassut U6 PI 9 du 14/5 Lu et Noté



- Jc Aubord U8 à Vauvert PL 11 Lu et Noté
- S c Le Cailar U6/U7 PI 4 du 14/5 Lu et Noté
- Vallabregues U6/U7 PI 23 du 21/5 annulé Lu et Noté
- Vallabregues U10/U11 PI 23 du 21/5 Reporté au 28/5
- Ent Laudun F U10 PI 7 du 21/5 se jouera à St Genies de Comolas
- Bellegarde U10 PI 16 Forfait Lu et Noté
- Ep Vergeze U10/U11 PI 3-40-43 /U10 PI 1 / U8 PI 7 Lu et Noté
- Fc Laudun U10/U11 PI 12 du 28/5 Lu et Noté

## JOURNEE NATIONALE DEBUTANTS U8/U9 SAMEDI 28 MAI 2022 à MARGUERITES

### Féminines Foot Animation

- Beaucaire 30 U9 F PI Féminin Plateau à 13h00

#### Résultat Pitch Finale Régionale Fille à Canet :

- Nîmes Metropole : 9em / Félicitations aux participantes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Le Secrétaire de Séance

Didier CASANADA

Daniel OLIVET



### COMMISSION FEMININES

#### Procès-verbal n°17

Réunion du : 10 Mai 2022

À : 17h00

Présidence : Mme Bernadette FERCAK

Présents : MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS

Excusés : Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAQUI, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à

compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 29/03/2022.

### Coupe André Vigier

**Pour la catégorie : Senior F à 8**  
**Finale le 26 mai à ST CHRISTOL LES ALES**

ST GERVASY / CHUSCLAN LAUDUN

- FMI Fournie par St Gervasy
- À partir de 11h30 prise des vestiaires
- Échauffement terrain B
- 12h30 match 2 x 40 min
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire il y aura 5 tirs au but pour chaque équipe
- Remise de la coupe et des médailles à l'issu du match
- Sorti des vestiaires 14h30 pour le bon déroulement de cette journée

**Pour la catégorie : U15 à 8**

OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES / VERGEZE

- FMI fournie par Ales
- À partir de 8h30 prise des vestiaires
- Échauffement terrain B
- 10h match 2 x 35min
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire il y aura 5 tirs au but pour chaque équipe
- Remise de la coupe et des médailles à l'issu du match
- Sorti des vestiaires 11h30 pour le bon déroulement de cette journée

**La Présidente,**  
Bernadette FERCAK

**Le Secrétaire de séance,**  
Nicolas FAGEON

## HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 B  
POULE B1030 C  
JOURNEE DU 15.05.22 D  
F.C. CABASSUT 2 3-0F ET. S. SUMENO 2 E  
SENIOR DEPARTEMENTAL 4 B  
POULE A1030 C  
JOURNEE DU 15.05.22 D  
O. MINIER PON 1 3-0F E.S. BARJACOI 2 E  
F.C. VATAN 1 4-0 AV. S. ROUSSO 3 E  
\*P-1 F  
JOURNEE DU 22.05.22 D  
AV. S. MOLIER 1 F0-3 F.C. RIBAUTE 1 E  
POULE B1030 C  
JOURNEE DU 27.04.22 D  
S.C. BROUZET 1 3-0 A.S. ST CHRIS 2 E  
\*P-1 F  
JOURNEE DU 15.05.22 D  
S.C. BROUZET 1 3-0F S.A. CIGALOIS 2 E  
POULE D1030 C  
JOURNEE DU 03.04.22 D  
F.C BAGNOLS E 2 2-1 SP. C. CASTAN 1 E  
JOURNEE DU 10.04.22 D  
F.C. RODILHAN 1 0-0 F.C BAGNOLS E 2 E  
P-1\*P-1 F  
JOURNEE DU 15.05.22 D  
FC COURBESSAC 1 3-0F F.C.O. DOMESS 2 E  
POULE E1030 C  
JOURNEE DU 15.05.22 D  
SP. C. CASTAN 2 3-0F U.S. DE VALLA 1 E  
U19 DEPARTEMENTALE 2 B  
POULE 1090 C  
JOURNEE DU 14.05.22 D  
A.S. POULX 1 F0-3 NIMES LASALLI 1 E  
U17 DEPARTEMENTAL 1 B  
POULE A1150 C  
JOURNEE DU 14.05.22 D  
A.S. DE CAISS 1 3-0F ENT MANDUEL/R 1 E  
POULE B1150 C  
JOURNEE DU 02.04.22 D  
ST LT ARBRE/C 1 0-0 F.C. CHUSCLAN 1 E  
P-1\*P-1 F  
U17 DEPARTEMENTAL 2 B  
POULE A1150 C  
JOURNEE DU 15.05.22 D



**R.C. GENERAC 1 3-OF ENT. PERRIER 2 E**  
**U15 DEPARTEMENTAL 3 B**  
**POULE A1180 C**  
**JOURNEE DU 15.05.22 D**  
**ENT. S. PAYS 1 3-OF S.C. ANDUZIEN 1 E**  
**POULE C1180 C**  
**JOURNEE DU 15.05.22 D**  
**ST LT ARBRE/C 2 3-OF ST GILLES A.E 1 E**

**U13/U12 DEPARTEMENTAL 2 (6512) B**  
**POULE F1241 C**  
**JOURNEE DU 21.05.22 D**  
**NIMES LASALLI 1 3-OF VESTRIC US 2 E**



## Tout ce qu'il faut savoir avant la finale entre Pays d'Uzès et Barjac

C'est le jeudi 26 mai, à 18 h 30 à Saint-Christol-les-Alès que se déroulera la finale de la coupe Gard-Lozère. Elle opposera Pays d'Uzès, pensionnaire de Régional 1, à Barjac, club de Départemental 2.

**Combien de finales ont déjà eu lieu ?**

La coupe Gard-Lozère a été créée en 1953. Pour la petite histoire, c'est La Grand Combe qui avait inscrit en premier son nom au palmarès. Sur leur terrain, les Cévenols avaient battu Aigues-Mortes 5 buts à 1. L'année prochaine, l'épreuve fêtera donc son 70<sup>e</sup> anniversaire. Les éditions 2020 et 2021 n'ayant pas eu lieu à cause de la pandémie, cette finale sera donc la 68<sup>e</sup>.

**Qui sont les finalistes ?**

Pays d'Uzès évolue en Régionale 1. Les Ducaux, après 21 journées, occupaient la huitième place, bien calés en milieu de tableau. Barjac, pour sa part, évolue quatre divisions plus bas en Départemental 2.

**Les finalistes ont-ils déjà gagné la coupe ?**

Oui pour l'un, non pour l'autre. ESGC Uzès et Pays d'Uzès (les deux appellations du club) confondus, les Ducaux ont déjà joué sept finales. Ils ont remporté l'épreuve à trois reprises en 1957 face à La Grand Combe (3-1), en 1980 face à Vauvert (3-



0) et en 2008 face à Aubord (6-0). En 2007, 2010, 2013 et 2014, ils s'étaient inclinés contre Pissevin (1-3), Nîmes (2-3), Aigues-Mortes (1-4) et Aigues-Mortes à nouveau (0-0, 3 tab à 4). Pays d'Uzès fait partie des triples vainqueurs de l'épreuve avec Vauvert, UC Bagnols et Vergèze.

Pour sa part, Barjac disputera sa toute première finale.

### Comment se sont-ils qualifiés ?

Barjac a successivement éliminé Mages Sedisud (0-4), Garons (1-3), Val de Cèze (2-1), Bagnols-Escanaux (2-4), Bessèges (1-2) et Aimargues (0-0, 5 tab à 3). Pour sa part, Pays d'Uzès a sorti tour à tour Alès (1-3), Cendras (1-10), Anduze (0-1), Saint-Martin de Valgalgues (2-2, 1 tab à 3) et Le Grau-du-Roi (0-0, 3 tab à 4).

### Qui est le recordman des victoires ?

C'est Nîmes Olympique. Les Crocos, qui ne disputent toutefois plus cette épreuve, l'ont remportée à douze reprises (1959, 1961, 1964, 1966, 1970, 1985, 1988, 1992, 2006, 2010, 2015 et 2016). Nîmes Olympique est aussi le recordman des finales avec vingt participations, celles de 1960, 1965, 1968, 1971, 1991, 2004 et 2011 s'étant soldées par des défaites. Sur la deuxième marche du podium, Alès avec huit victoires pour douze finales. Sur la troisième, Aigues-Mortes et Salindres avec cinq victoires chacun. A noter que Salindres a réalisé un exploit encore jamais égalé : trois victoires de suite en 1971, 1972 et 1973.

En cas de succès, Barjac rejoindrait l'Indépendante de Pont-Saint-Esprit, Saint-Gilles, Molières, CAM Alès, Mende et Uzès-Pont-du-Gard qui ont une victoire à leur actif.

### Combien de buts ont déjà été inscrits en finale ?

Précisément 245 depuis 1953. Petite précision : si cette édition 2022 est la 68<sup>e</sup> finale, ce n'est pas le 68<sup>e</sup> match. Les éditions 1965, 1975, 1982, 1984, 1985 et 1987 s'étaient rejouées, le premier match s'étant achevé sur un nul.

### Saint-Christol-les-Alès a-t-il déjà accueilli une finale de coupe Gard-Lozère ?

Non. La cité cévenole sera la 27<sup>e</sup> à accueillir la finale. Ce sont La Grand Combe et Le Grau-du-Roi qui en ont accueilli le plus, sept chacune.

## Qui est le tenant ?

Il faut remonter à 2019 pour trouver la dernière finale. C'était au Grau-du-Roi. Aigues-Mortes, alors en R1, avait inscrit pour la cinquième fois son nom au palmarès en battant en finale Anduze, pensionnaire de R2, sur le score de 2 buts à 1 grâce à des buts de Adell et Martell contre un but de Vergoz.



EQUIPE BARJAC